Crans-Montana Icogne Lens

réseau d'écoles21

réseau suisse d'écoles
en santé et durables

Organisation scolaire

2023-2024

Ecoles des Villages

Flanthey – Lens - Martelles-Corin - Montana-Village - Randogne

Présentation

L'organisation intercommunale des Ecoles des Villages est composée des organes suivants :

- AEIEV : Autorité Exécutive Intercommunale des Ecoles des Villages.
- CSIEV : Commission Scolaire Intercommunale des Ecoles des Villages.
- Direction d'école.

L'Autorité Exécutive est composée de quatre conseillers communaux en charge de la formation dans leur commune respective.

AEIEV		
Présidente	Marielle Clivaz	Crans-Montana
Membres	Sébastien Schornoz	Icogne
	Bernard Rey	Lens
	Kevin Barras	Crans-Montana
Directeur	Frédéric Clivaz	Ecoles des Villages

La Commission Scolaire est composée de la manière suivante :

- Un conseiller communal, membre de l'AEIEV, qui en assure la présidence pour une période législative de quatre ans.
- Sept membres, de préférence des parents d'élèves, dont au moins un pour chaque centre scolaire.
- Le directeur des Ecoles.
- Deux enseignants : l'un pour le cycle 1 (1H à 4H), l'autre pour le cycle 2 (5H à 8H).

CSIEV		
Président	Kevin Barras	Conseiller communal
Membres	Marine Barras	Crans-Montana
	Sébastien Clivaz	Crans-Montana
	Myriam Duc	Crans-Montana
	Ariane Rey	Crans-Montana
	Jean-Daniel Emery	Lens
	Sarah Rochat	Lens
	Romaine Rey	Icogne
Enseignants	Adrienne Rey	Cycle 1
	Thierry Emery	Cycle 2
Directeur	Frédéric Clivaz	Directeur

Informations générales

Direction – Contact

Le bureau de la Direction des Ecoles des Villages, que vous pouvez contacter soit par mail, par téléphone ou par courrier, se compose de la manière suivante :

- Frédéric Clivaz, Directeur
- Elodie Sermet, Collaboratrice

Tél. bureau : 027 484 69 21 **Mail :** dirp.ev@edu.vs.ch
Adresse : Ecoles des Villages, Rte de Martelles 1, 3971 Chermignon d'en Bas

Centres scolaires – Chefs de centre

Le chef de centre assume, par délégation du directeur, une partie de la responsabilité administrative et organisationnelle de l'école qu'il représente.

Centres scolaires	Chefs de centre	Tél. des centres scolaires
Flanthey	Eloïse Monticelli	027 458 17 75
Lens	Thierry Emery	027 483 34 91
Martelles **Corin**	Myriam Bonvin	Martelles : 027 484 69 20 Corin : 027 455 04 24
Montana-Village	Jérôme Duc	027 481 49 21
Randogne	Valérie Vocat	027 481 46 51

Structure de l'école obligatoire

L'école obligatoire compte 11 années, appelées 1ère Harmos (H) à 11ème Harmos, du nom de l'accord suisse harmonisant la scolarité obligatoire. Les degrés primaires sont organisés en deux cycles (1 et 2). Le cycle 3 correspond au Cycle d'orientation (CO) :

Cycle 1				Cycle 2				Cycle 3		
1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	9CO	10CO	11CO
Primaire								Secondaire I		

Santé scolaire

À travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent la prévention et la protection de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire des écoles publiques et privées.

L'infirmière rencontre individuellement tous les élèves plusieurs fois durant la scolarité. Ces visites représentent des moments privilégiés pour discuter avec l'enfant de sa santé, son intégration et de tout sujet lié au bien-être. L'infirmière est également à disposition à travers des permanences ou des demandes personnalisées de la part des élèves, parents, enseignants ainsi que le réseau professionnel.

Un médecin-dentiste contrôle également les élèves et remet ses résultats aux parents. Des contrôles à caractère prophylactique ont également lieu en cours d'année.

Absences, demandes de congés

Absences en cas de maladie

Les parents sont priés d'avertir les titulaires de classe de toutes les absences de leurs enfants, par téléphone, le soir précédent ou le matin même. Vous trouvez les numéros de téléphone des centres scolaires à la page précédente du présent document.

Demandes de congés

Les demandes de congés durant la période scolaire doivent demeurer exceptionnelles.

Bases légales : Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire du 14 juillet 2004 :

Art. 10 Congés

Des congés individuels peuvent être accordés pour des motifs fondés :

- **par le titulaire** pour une durée d'une demi-journée ;
- **par la direction d'école** jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ;
- **par l'inspecteur**, dès dix demi-journées de classe effective à une année scolaire ;
- **par le département** au-delà d'une année scolaire.

Les demandes de plus d'une demi-journée sont adressées par les parents, via le formulaire que vous pouvez trouver sur le site internet des Ecoles (www.ecolesdesvillages.ch), à la direction d'école. Le préavis du titulaire est requis.
Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

Pour les demandes d'une demi-journée complète, les parents sont priés d'utiliser le formulaire se trouvant dans l'agenda que votre enfant recevra en début d'année scolaire.

Pour les demandes de moins d'une demi-journée (dentiste, médecin etc…), les parents sont priés de les faire par téléphone ou par message auprès du titulaire.

Jours « joker »

De nouvelles directives relatives aux **jours « joker »** dans les écoles primaires, du secondaire I et du secondaire II général seront édictées pour la rentrée scolaire 2023-2024. **Le détail de ces directives vous sera présenté lors de la séance collective de rentrée.**

Responsabilités

Responsabilités de l'école et des enseignants

- Seconder les parents dans leur tâche d'éducation et d'instruction.
- Contribuer à la socialisation de l'enfant et à son intégration au sein de la classe.
- Tenir les parents informés du parcours scolaire de leur enfant et exposer les objectifs pédagogiques par des réunions collectives et des rencontres individuelles.
- Communiquer les résultats obtenus par les évaluations, le dossier d'évaluation et le livret scolaire.
- Être à l'écoute des parents, s'efforcer de maintenir le dialogue et, sur rendez-vous, répondre à leurs sollicitations.
- Faire respecter les règles de discipline et intervenir au besoin. Le cas échéant, prononcer les sanctions disciplinaires prévues.
- Assurer la sécurité des élèves durant l'horaire scolaire.

Responsabilités des parents

- Coopérer avec l'institution scolaire.
- Assumer la responsabilité de la présence à l'école de leur enfant dans de bonnes conditions d'apprentissage (hygiène, décence, sommeil).
- S'intéresser au comportement de leur enfant, à son travail en classe et s'impliquer à la maison.
- Assister aux entretiens auxquels les enseignants ou la direction les convient.
- Prendre connaissance des informations fournies par l'école.
- Assumer la responsabilité de leur enfant sur le chemin de l'école en dehors des horaires scolaires.
- Signaler aux enseignants les éventuels problèmes de santé de l'enfant qui pourraient avoir une importance dans la prise en charge de celui-ci.
- Assurer leur enfant contre les risques de maladies et d'accidents. Il n'y a donc pas d'assurance scolaire collective. En cas d'accident, les parents s'adressent directement à leur compagnie d'assurances.

Responsabilités des élèves

- Respecter les règles de l'école, les enseignants, les personnes travaillant au sein de l'établissement et leurs camarades ainsi que tout ce qui est mis à leur disposition (locaux, mobilier, matériel).
- Avoir une tenue propre et décente.
- S'appliquer et s'impliquer dans leur rôle d'élève, ainsi que dans leur apprentissage de socialisation.
- Ne pas utiliser du matériel électronique et numérique à usage privé dans le périmètre scolaire. Hors périmètre scolaire, les élèves en auront un usage approprié (d'entente avec leurs parents) et respectueux envers leurs camarades et le personnel de l'école.

Le dialogue doit toujours être privilégié.
Le premier interlocuteur des parents est l'enseignant. Par la suite, le directeur, puis l'inspecteur scolaire, peuvent être successivement sollicités.

Matériel scolaire

A la suite d'un recours contre un article de la loi scolaire du canton de Thurgovie par des parents directement concernés, le Tribunal Fédéral (TF) a précisé comment la gratuité de l'enseignement de base, inscrite à l'article 19 de la Constitution fédérale, doit être interprétée. Il a ainsi souligné que cette dernière s'étend à tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire.

Le Tribunal Fédéral a exclu notamment la facturation aux parents :

- de frais d'écolage durant la scolarité obligatoire ;
- des moyens nécessaires et servant directement l'objectif d'enseignement, y compris le matériel pédagogique scolaire ;
- des frais pour les excursions et les camps pour autant que ces activités soient obligatoires, à l'exception des frais que les parents économisent en raison de l'absence de leurs enfants, à savoir les frais alimentaires.

Faisant suite à cet arrêt du TF du 7 décembre 2017, le Conseil d'Etat valaisan a rédigé un nouveau règlement concernant la prise en charge des frais pour les fournitures scolaires et les activités culturelles et sportives relatifs à la scolarité obligatoire.

Dès, lors, il appartient à l'école de financer le petit matériel scolaire indispensable à l'atteinte des objectifs fixés. Il reste à la charge des parents les effets et équipements personnels des élèves, ainsi que la participation aux activités facultatives.

Cette année, les communes de Crans-Montana, Lens et Icogne ont décidé de financer une partie du matériel à charge des écoles par le biais d'une **carte prepaid**. Celle-ci permet aux parents des élèves **de 5H à 8H** d'acquérir ce qui est nécessaire dans certains commerces de la région.

Un montant de **CHF 30.- pour les 5H et 6H** et **CHF 35.- pour les 7H et 8H** a été chargé sur la carte prepaid qui vous est remise. La liste du matériel à acquérir se trouve à la page suivante.

Vous trouverez la liste des commerces acceptant cette carte sur le lien suivant :

https://www.crans-montana.ch/fr/prepaid/

A noter que la carte peut être utilisée à d'autres fins si les parents préfèrent acheter le matériel scolaire ailleurs.

1. Fournitures des élèves ou de la classe	
☞	**<u>Pour les 1H à 4H</u> :** Tout le matériel sera fourni par l'école en début d'année scolaire.
☞	**<u>Pour les 5H à 8H</u> :** Le matériel est en partie fourni par l'école et en partie acheté par les parents. A ACHETER : La **carte prepaid** qui vous est remise doit permettre d'**acheter** ce qui suit, **et à renouveler** ce matériel en cours d'année scolaire en cas de besoin :
<u>Degrés :</u> 5H 6H 7H 8H	• Crayons à papier • Gomme • Crayon bicolore bleu/rouge <u>Et au choix :</u> • Plume à réservoir ou Roller + cartouches d'encre + effaceurs **<u>ou</u>** ; • Stylo Pilot friXion Ball + recharges friXion
<u>Degrés :</u> 7H 8H	• Stylo-bille rouge • Stylo-bille vert

2. A la charge de tous les parents: Fournitures personnelles	
• Sac d'école • Trousse • Doublure pour les livres (si l'école le demande) • Tablier pour les cours ACM (ou vieille chemise à manches longues) • Pantoufles de classe	• Sac de sport (ou sac en tissus) • Chaussures et habits pour activités sportives (intérieures et extérieures) • Articles de soins personnels et d'hygiène • Maillot, bonnet et linge de bain.
☞ **Ce matériel n'est pas fourni par l'école. Il appartient aux parents de l'acheter.**	

3. A la charge des communes : Activités
• Journées de ski • Cours de piscine • Visites culturelles • Activités culturelles ou projets d'école • Promenade d'automne ou sortie d'environnement • Promenade de fin d'année • Prévention et promotion de la santé

Infos diverses

Réunions collectives des parents

Ci-dessous les dates des réunions collectives des parents par centre scolaire. **Merci d'avance de les réserver.**

Dates	Horaires	Centres scolaires
Mardi 29 août 2023	19h00	Martelles - Corin
Jeudi 31 août 2023	19h00	Lens
Lundi 4 septembre 2023	19h00	Montana-Village
Mardi 5 septembre 2023	19h00	Flanthey
Jeudi 7 septembre 2023	19h00	Randogne

Listes de classes

Les listes de classes seront envoyées **par voie électronique** durant l'été 2023, lorsque la répartition des élèves aura pu être effectuée.

Jours d'école

- Les élèves de 1H ne vont en classe que le matin et pas le mercredi.
- Les élèves de 2H ont congé le mercredi ainsi que le jeudi matin.
- Les élèves de 3H et 4H ont congé le mercredi matin.
- Tous les élèves ont congé le mercredi après-midi.

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	matin	ap.-midi	matin	ap.-midi	matin	ap.-midi	matin	ap.-midi	matin	ap.-midi
1H										
2H										
3H										
4H										
5H										
6H										
7H										
8H										

Ecole de Flanthey

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H	08h15-11h30	
2H à 8H	08h15-11h30	13h30 - 16h00

Classes	Enseignants (en gras les titulaires)
1-2H	• **Sophie Pont**
3-4H	• **Eloïse Monticelli (cheffe de centre)** • Induja Suter
5-6H	• **Juliane Tavel** • Induja Suter
7-8H	• **Francine Cordonier** • Catarina Rodrigues
ACM	• Caroline Lamon • Ilaria Bersanelli
Enseignement spécialisé	• Caroline Rey
Ethique et culture religieuse (ECR)	• Marie-Laure Rouiller
Animation sport	• Gauthier Freléchoux • Michel Rey • Dominique Fournier
Animation chant	• Samuel Emery
Animation bibliothèque	• Corinne Briguet
Médiation	• Céline Duc Clivaz

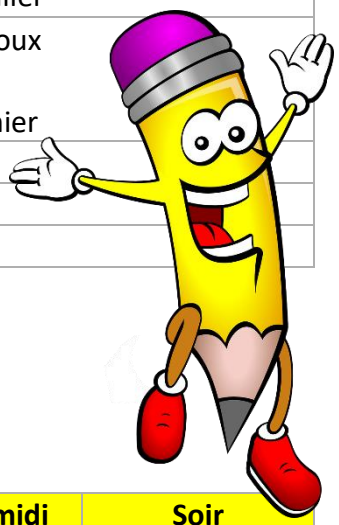

Horaires des bus

Elèves de 1H à 8H	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Vaas	7h50	11h48	13h04	16h18
St-Clément	7h52	11h50	13h06	16h20
Condémines	7h55	11h53	13h09	16h23
Valençon	7h57	11h55	13h11	16h25
Chelin-Croix	8h02	11h43	13h16	16h13
Chelin-Bas	8h07	11h38	13h21	16h08
Ecole	8h10	11h35	13h24	16h05
Précisions	**Chelin** : les 5-8H se déplacent à pied et les 1-4H sont transportés en bus. Tous les élèves de **Vaas, St-Clément, Condémines** et **Valençon** sont transportés en bus.			

Ecole de Lens

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H	08h15-11h30	
2H à 8H	08h15-11h30	13h30 - 16h00

Classes	Enseignants (en gras les titulaires)
1-2H	• **Adrienne Emery**
1-2H	• **Célia Moulès Deprez**
3H	• **Floriane Boisset**
4-5H	• **Sarah de Joffrey** • Célia Moulès Deprez
5-6H	• **Thierry Emery (chef de centre)** • Anaïs Siggen
6-7H	• **Julie Magne** • Anaïs Siggen
7-8H	• **Pauline Waeber** • Anaïs Siggen
ACM	• Agnès Décaillet • Manon Fourmanoir • Marie Filliez
Enseignement spécialisé	• Caroline Rey • Stéphanie Jirillo
Ethique et culture religieuse (ECR)	• Marie-Laure Rouiller • Chantal Rabah
Animation sport	• Gauthier Freléchoux • Michel Rey • Dominique Fournier
Animation chant	• Samuel Emery
Animation bibliothèque	• Corinne Briguet
Médiation	• Céline Duc Clivaz

Horaires des bus

Icogne-Lens		
Elèves de 1H à 8H	**Matin**	**Après-midi**
Contour	7h48	13h04
Monteiller	7h50	13h06
Prasserin	7h52	13h08
Poste	7h55	13h11
Assa	7h59	13h15
Cachiblio	8h00	13h16
Bifur. Vernasses	8h01	13h17
Ecole Lens	8h07	13h22
Retour	**Pour Icogne :** • Midi : départ de l'école à 11h35 • Après-midi : départ de l'école à 16h05	
	Pour les Vernasses : • Midi : départ de l'école à 11h45 • Après-midi : départ de l'école à 16h15	

Trionna-Sergnou-Lens		
Elèves de 1H à 8H	**Matin**	**Après-midi**
Trionna	7h45	13h00
Ecole Lens	7h55	13h10
Sergnou	8h02	13h16
Ecole Lens	8h08	13h23
Retour	**Départ de l'école :** • Midi : départ à 11h35 • Après-midi : départ à 16h05	
Précision	**Les arrêts « Trionna » sont les suivants :** • Sommet route Trionna-Dedans • Bifurcation Trionna • Arrêt postal Trionna	

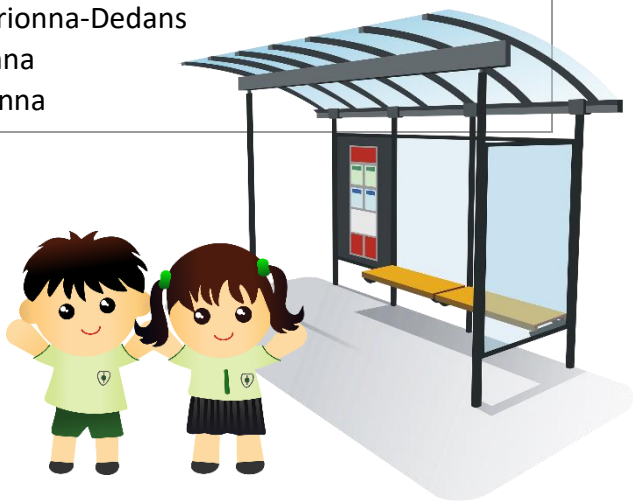

Ecole de Martelles - Corin

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H - Corin	8h30 - 11h45	
2H et 4H - Corin	8h30 - 11h45	13h50 – 16h20

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H - Martelles	8h20 - 11h35	
2H à 8H- Martelles	8h20 – 11h35	13h35 – 16h05

Classes	Enseignants (en gras les titulaires)
1-2H - Corin	• **Thérèse Héritier**
1-2H - Martelles	• **Manuella Clavien** • Morgane Robyr
3H	• **Sophie Antille** • Anne Barras
4H	• **Mélissa Cordonier** • Jessica Nanchen
5H - Martelles	• **Julien Balmer** • Jessica Nanchen
5H - Corin	• **Sofia Marini**
6H	• **Romaine Arlettaz**
7H	• **Mylène Gard**
8H	• **Myriam Bonvin (cheffe de centre)** • Manon Fourmanoir
ACM	• Caroline Lamon • Ilaria Bersanelli
Enseignement spécialisé	• Céline Duc Clivaz
Ethique et culture religieuse (ECR)	• Lucie Perruchoud • Chantal Rabah
Animation sport	• Michel Rey • Gauthier Freléchoux • Dominique Fournier
Animation bibliothèque	• Valérie Mudry
Animation chant	• Romaine Zorn-Métrailler
Médiation	• Céline Duc Clivaz

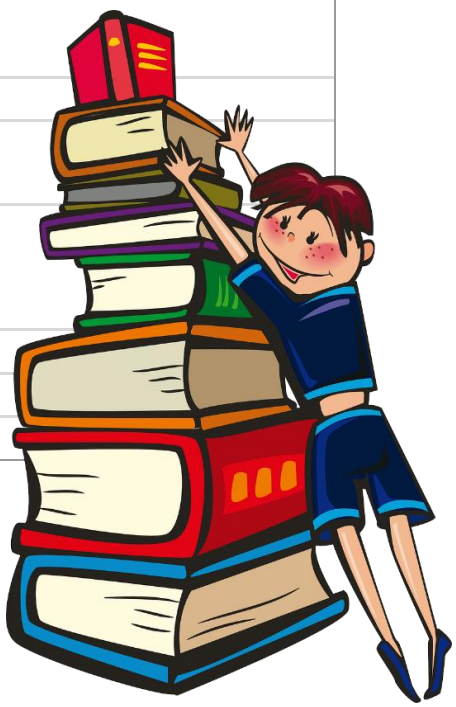

Horaires des bus

- **Petits bus** :
  - Elèves de 1-2H et de 5H d'Ollon, Champsabé et Loc qui se rendent à Corin.
  - Elèves de 1H à 4H de Chermignon-Bas et Champsabé qui se rendent à Martelles.

- **Bus SMC :**
  - Elèves de 3H à 8H (sauf 5H) de Loc, Corin, Ollon.
  - Elèves de 5H à 8H de Chermignon-Bas.

1H-4H de Chermignon-Bas **3H-8H (sauf 5H)** de Champsabé				
Petit bus	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Champsabé	7h45	12h06	13h06	16h36
Eglise	7h55	11h47	13h16	16h17
La Bârra	7h57	11h45	13h18	16h15
Garage	8h00	11h42	13h21	16h12
Martelles	8h02	11h40	13h23	16h10

1H-2H-5H de Loc, Corin, Ollon et Champsabé				
Petit bus	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Martelles	8h05	12h18	13h25	16h50
Ollon : Place SMC	8h13	12h10	13h33	16h40
Champsabé	8h17	12h06	13h37	16h36
Loc : Place de jeux	8h23	12h00	13h43	16h30
Ecole Corin	8h28	11h55	13h48	16h25

3H-8H (sauf 5H) de Loc, Corin et Ollon **5H-8H** de Chermignon-Bas				
Bus SMC	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Loc	7h54*	12h01	13h13	16h30
Corin-de-la-Crête, village	7h57*	11h59	13h15	16h27
Corin, Corinna	7h59*	11h58	13h17	16h26
Ollon	7h56**	11h57	13h20	16h22
Chermignon d'en Bas	8h05*	11h52	13h28	16h17
Martelles	8h07*	11h50	13h30	16h15

* Bus scolaire : Les élèves de Loc, Corin, Chermignon Bas prennent le bus scolaire du matin.

** Bus de ligne : Les élèves d'Ollon prennent le bus de ligne le matin.

Ecole de Montana-Village

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H	8h15 - 11h30	
2H à 8H	8h15 - 11h30	13h30 - 16h00

Classes	Enseignants (en gras les titulaires)
1-2H	• **Adrienne Rey** • Morgane Robyr
3-4H	• **Ludivine Maehli** • Elodie Crettenand
5-6H	• **Jérôme Duc (chef de centre)** • Catarina Rodrigues
7-8H	• **Gaëlle Clavien** • Catarina Rodrigues
ACM	• Agnès Décaillet
Enseignement spécialisé	• Céline Duc Clivaz
Ethique et culture religieuse (ECR)	• Chantal Rabah • Lucie Perruchoud
Animation sport	• Michel Rey • Gauthier Freléchoux • Dominique Fournier
Animation bibliothèque	• Valérie Mudry
Animation chant	• Romaine Zorn-Métrailler
Médiatrice	• Céline Duc Clivaz

Horaires des bus

Les élèves transportés par **les petits bus scolaires communaux** sont les élèves de Chermignon-Haut qui se rendent à l'école de Montana-Village.

Bus 1 ou bus 2
selon la liste annexée

Bus 1

Chermignon – Montana-Village	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Rond-Point	7h50	11h53	13h05	16h23
Pontèt	7h53	11h50	13h08	16h20
Maze	7h55	11h48	13h10	16h18
Ecole Montana-Village	7h58	11h45	13h13	16h15

Bus 2

Chermignon – Montana-Village	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Pontèt	8h03	11h40	13h18	16h10
Maze	8h05	11h38	13h20	16h08
Ecole Montana-Village	8h08	11h35	13h23	16h05

Ecole de Randogne

Horaires des classes	Matin	Après-midi
1H	8h15 - 11h30	
2H à 8H	8h15 - 11h30	13h45 - 16h15

Classes	Enseignants (en gras les titulaires)
1-2H	• **Dilek Gezer**
1-2H	• **Justine Ambord**
3H	• **Stéphanie Sonzogni** • Anne Barras
4H	• **Pauline Béchir**
5H	• **Catherine Mittaz**
6H	• **Marie Lehmann**
7-8H	• **Valérie Vocat (cheffe de centre)** • Catarina Rodrigues • Stéphanie Sonzogni
ACM	• Manon Fourmanoir
Enseignement spécialisé	• Delphine Deprez
Ethique et culture religieuse	• Chantal Rabah • Marie-Laure Rouiller
Animation sport	• Gauthier Freléchoux • Michel Rey • Dominique Fournier
Animation bibliothèque	• Valérie Mudry
Animation chant	• Romaine Zorn-Métrailler
Médiation	• Céline Duc Clivaz

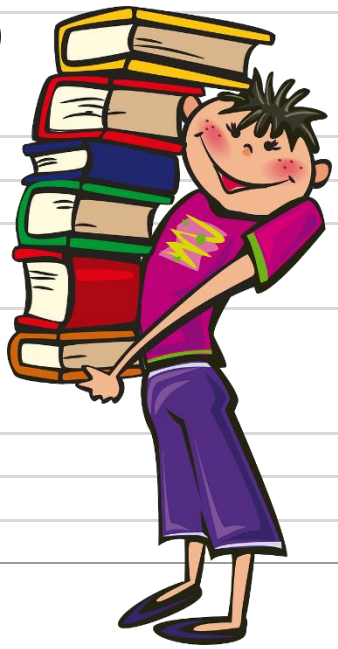

Horaires des bus

Elèves en aval	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Panorama	8h00	11h49	13h17	16h43
St-M.-Lacques	8h02	11h47	13h19	16h42
Mollens	8h04	11h45	13h21	16h40
Bifurcation Aminona	8h05	11h44	13h22	16h39
La Côte	8h06	11h43	13h23	16h38
Centre scolaire Randogne	8h09	11h35	13h25	16h35*

*Soir : les élèves de Venthône prennent le bus de ligne de 16h28

Elèves en amont	Matin	Midi	Ap.-midi	Soir
Duc	08h00		13h29	16h31
Pradouvan	08h01		13h30	16h30
Les Palettes	08h05		13h34	16h26
Petit Paradis	08h08	11h38	13h37	16h23
Centres scolaire Randogne	08h11	11h35	13h40	16h20

PLAN DE SCOLARITÉ
Année scolaire 2023/2024

Début de l'année scolaire	**:**	**Jeudi 17 août 2023 matin**
Vacances d'Automne	:	Du Mercredi 18 octobre 2023 midi Au Lundi 30 octobre 2023 matin
Congé de la Toussaint	:	Mercredi 1er novembre 2023
Congé Immaculée conception	:	Vendredi 8 décembre 2023
Vacances de Noël	:	Du Vendredi 22 décembre 2023 soir Au Lundi 8 janvier 2024 matin
Vacances de Carnaval	:	Du Vendredi 9 février 2024 soir Au Lundi 19 février 2024 matin
Congé de la St-Joseph	:	Mardi 19 mars 2024
Vacances de Pâques	:	Du Jeudi 28 mars 2024 soir Au Lundi 8 avril 2024 matin
Congé de la St-Georges **(que pour Martelles, Corin et Montana-Village)**	**:**	Mardi 23 avril 2024
Congé de l'Ascension	:	Du Mercredi 8 mai 2024 midi Au Lundi 13 mai 2024 matin
Congé de la Pentecôte **(que pour Flanthey, Lens et Randogne)**	:	Lundi 20 mai 2024
Congé de la Fête-Dieu	:	Jeudi 30 mai 2024
Clôture de l'année scolaire	**:**	**Vendredi 21 juin 2024 soir**

Ecoles des Villages